DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE **CASTELSARRASIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 Mars (28/03/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 mars, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les guestions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Bernard REDON, Adjoints,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme DAMIANI), Mme Hélène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), Adjoints,

M. André LENFANT (représenté par M. MOTHES), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Conseillers Municipaux

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

25 – 28 mars 2013 **FETES DES FRUITS – MANIFESTATION 2013**

Rapporteur: Monsieur REDON



Considérant l'organisation par la Ville de MOISSAC les 14 et 15 septembre 2013 de « la Fête des Fruits »,

Considérant que cette fête a lieu tous les deux ans en alternance avec la Fête du Chasselas.

Considérant que l'édition 2013 s'attachera comme les précédentes à faire de cette manifestation un évènement grand public mais aussi de proposer un volet professionnel.

Considérant le plan de financement prévisionnel :

RECETTES		DEPENSES	
Commune	30 000	Communication	12 000
Conseil Régional / Irqualim	25 000	Organisation/Animation	78 000
Conseil général	15 000		
Partenaires divers	18 000		
Recettes stands	2 000		
TOTAL	90 000	TOTAL	90 000

Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, A 32 voix pour et 1 voix contre (M. CHARLES)

APPROUVE l'organisation de la manifestation « Fête des fruits »

APPROUVE le plan de financement ci-dessus

AUTORISE le maire à solliciter la participation du Conseil Régional, du Conseil Général et de divers partenaires

DIT que les participations des divers partenaires feront l'objet d'une convention avec la Mairie de Moissac représentée par Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire

AUTORISE le Maire à signer ces conventions de partenariat

Pour copie conforme

Moissac le 02 avril 2013

Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

SOUS-PRIMEDIUSES - 3 AVR. 7013 | CASTELSARMASIN - 32

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

MOISSAC, FETE DES FRUITS 2013

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER

Entre les soussignés

Monsieur Jean-Paul NUNZI, Maire de MOISSAC, agissant au nom et pour le compte de ladite commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2013 d'une part,

et

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Article 1er

La Commune de Moissac, en collaboration avec différents partenaires s'engage à organiser, les 14 et 15 septembre 2013, une grande manifestation à Moissac :

La Fête des fruits

Cette édition s'articulera autour des thèmes suivants :

- la cuisine autour des fruits
- la sensibilisation du grand public à la consommation de productions locales
- la transversalité de la filière professionnelle

Cee programme trouve naturellement sa place puisque Moissac est réputé pour être la capitale des fruits de Midi-Pyrénées.

Cette manifestation 2013, comme les précédentes, se déroulera sur le site de l'Uvarium et sera à la fois un rendez-vous convivial et coloré pour le grand public et une magnifique vitrine économique dont l'ambition est de promouvoir les richesses et notre terroir, l'importance de la production fruitière, la qualité des productions, le savoir-faire des exploitants auprès des professionnels et des clients de la filière fruits et légumes.

Article 2 - Obligations de la Mairie de Moissac

LA Mairie de Moissac, s'engage, selon les options choisies par le partenaire à 🖫

- Citer le partenaire dans les différents supports de communication Et/0u
- Mettre à disposition une surface d'exposition

Article 3 - Obligations du partenaire

Au titre de partenariat financier, M.

s'engage à :

• verser à la Commune de MOISSAC une participation financière d'un montant de La mise en paiement se fera au mois de septembre 2013.

Moissac le

2013

Le Maire de Moissac

Jean-Paul NUNZI